

### Délibération **2022 CS 31** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : CONTRAT DE PARC – LA THOMASSINE – ACHAT DE MATERIEL AGRICOLE ET EQUIPEMENTS**

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars à 16h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mars 2022, se sont réunis à la Maison du Livre à Bonnieux sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 59 votants :
- 37 membres titulaires présents ;
- 3 membres suppléants présents
- 19 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Delphine ROQUES, Monique CHABAUD, Sabrina CAIRE, Monique PAQUIN, Véronique MILESI, Valérie PEISSON, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Laurie SARDELLA, Suzanne BOUCHET, Florelle BONNET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA.

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence DE LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Viviane DARGERIE à Madame Sabrina CAIRE  
Marion MAGNAN à Madame Laurie SARDELLA  
Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET

##### **Monsieur**

Serge VANNEYRE à Monsieur Pascal RAGOT  
Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Richard KITAEFF à Madame Delphine CRESP  
Thierry RICHARME à Monsieur Patrick COURTECUISE  
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE  
Michel NOUVEAU à Madame Véronique MILESI  
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON

Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Richard ROUZET  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Bernard BRIFFAULT  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Jean-Pierre RICHARD à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA  
Pierre FISCHER à Monsieur Christian CHIAPPELLA

**Étaient excusés :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Céline HAYOT, Catherine MASSE, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON.

**Monsieur**

Philippe ANGELETTI, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Michel GASQUET, Antoine HEIL

**Étaient absents :**

**Madame**

Laurence LE ROY, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

**Monsieur**

Lionel MORARD, Jean-Luc MIOLA, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Paul COPETE, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Pierre RIVET

**Était présente sans voix délibérative :**

**Madame** Jeanne BENIHYA VERDE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.1.4 « intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique » ;

Vu la délibération 2022 CS 13 du Comité syndical du Parc du Luberon du 1<sup>er</sup> février 2022 ayant pour objet la convention de gestion de la Thomassine ;

Considérant les critères du Contrat de Parc proposé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté ;

Poste de dépenses	Montant HT	Région	Participation du Parc du Luberon (crédit)
Matériel agricole et outillage	26 400 €	21 120 €	5 280 €
Equipements et mobilier	14 735 €	11 788 €	2 947 €
Mise en sécurité (dont cuve)	59 600 €	47 680 €	11 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 735 €</b>	<b>80 588 €</b>	<b>20 147 €</b>

- **VALIDER** le projet d'investissement pour le site de La Thomassine ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer toutes pièces utiles afférentes au projet et nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente



Dominique SANTONI